

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SICAV L'Epargne obligataire publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 avril 2025**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Samir Labidi.

BILAN

Au 31 Décembre 2024 (Unité : TND)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille – titres	4-1	121 677 675	119 421 852
a – Actions et Valeurs assimilées	4-1-1	11 054 401	7 219 814
b - Obligations	4-1-2	90 868 244	92 721 119
c – BTA	4-1-3	19 755 030	19 480 919
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-2	98 286 433	63 547 951
a - Placement monétaires	4-2-1	29 522 872	14 074 926
b – Disponibilités	4-2-2	68 763 561	49 473 025
AC 3 - Créances d'exploitation	4-3	6 086	10 868
TOTAL ACTIF		219 970 194	182 980 671
PASSIF			
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-4-1	328 896	278 347
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-4-2	101 558	49 492
TOTAL PASSIF	4-4	430 454	327 839
ACTIF NET			
CP 1 –Capital	4-5	206 120 600	171 581 154
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	13 419 140	11 071 678
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 394	-
b – Résultat distribuable de la période		13 024 647	11 955 082
c - Régul résultat distribuables de la période		392 099	(883 404)
ACTIF NET		219 539 740	182 652 832
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		219 970 194	182 980 671

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

ETAT DE RESULTAT

(Unité : TND)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	5-1	7 743 381	8 094 012
a - Dividendes		434 963	461 982
b - Revenus des obligations		6 268 946	6 591 107
c - Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)		1 039 472	1 040 923
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-2	6 926 088	5 337 132
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		14 669 469	13 431 144
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-3	(1 342 110)	(1 240 563)
REVENU NET DES PLACEMENTS		13 327 359	12 190 581
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-4	(302 712)	(235 499)
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 024 647	11 955 082
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-5	392 099	(883 404)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		13 416 746	11 071 678
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(392 099)	883 404
* Variation des +/- values potentielles sur titres		528 864	443 749
* +/- values réalisées sur cession des titres		47 904	(55 693)
* Frais de négociation de titres		(21 445)	(29 490)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		13 579 970	12 313 648

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : TND)

	31/12/2024	31/12/2023
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	13 579 970	12 313 648
a - Résultat d'exploitation	13 024 647	11 955 082
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	528 864	443 749
c - +/- values réalisées sur cession de titres	47 904	(55 693)
d - Frais de négociation de titres	(21 445)	(29 490)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>		
a – Souscriptions	171 859 421	153 250 328
* Capital	156 315 796	145 919 735
* Régularisation des sommes non distrib.	10 073 767	3 506 698
* Régularisations des sommes distrib.	5 469 858	3 823 895
b – Rachats	(148 552 483)	(146 873 270)
* Capital	(134 772 342)	(139 836 349)
* Régularisation des sommes non distrib.	(8 704 776)	(2 329 622)
* Régularisations des sommes distrib.	(5 075 365)	(4 707 299)
VARIATION DE L'ACTIF NET	36 886 908	18 690 706
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de période	182 652 832	163 962 126
b - En fin de période	219 539 740	182 652 832
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de période	1 254 067	1 200 708
b - En fin de période	1 411 398	1 254 067
Valeur liquidative début de période (en dinar)	145,648	136,555
Valeur liquidative fin de période (en dinar)	155,548	145,648
Taux de rendement	6,80%	6,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2024

(Unité Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3-3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de SICAV L'épargne Obligataire figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Décembre 2024, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle du titre.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2024, la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE détient des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 valorisées au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

3- 6 Unité monétaire

Les états financiers de la SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN

4-1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 121 677 675 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif	% Actif net
	Obligations		28 586 732	30 007 773	13,64%	13,67%
TN0003400678	AB SUB 2020-3 C	40 000	3 200 000	3 412 368	1,55%	1,55%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	50 000	1 611 563	1 688 551	0,77%	0,77%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A	35 000	700 379	745 155	0,34%	0,34%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 A	20 000	1 200 000	1 288 887	0,59%	0,59%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 B	20 000	2 000 000	2 036 313	0,93%	0,93%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	10 000	1 000 000	1 052 027	0,48%	0,48%
-	ATL 2024-2	10 000	1 000 000	1 004 991	0,46%	0,46%
TNO6A12ZFOD3	ATTIJARI-LEASING 2024-1 A	7 000	700 000	746 187	0,34%	0,34%
TN0001901065	BH Sub 2018-1 C	5 000	500 000	522 356	0,24%	0,24%
TN000190060	BH SUB 2021-2	20 000	1 600 000	1 623 296	0,74%	0,74%
TNGQ611JKPR4	BIAT SUB 2022-1 F	15 000	1 500 000	1 566 595	0,71%	0,71%
TN0003100773	BNA Sub 2018-1 B	20 000	400 000	410 656	0,19%	0,19%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 A F	10 000	1 000 000	1 037 874	0,47%	0,47%
TN0007310444	HL 2017-03 B	27 500	550 000	583 721	0,27%	0,27%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C	1 800	75 600	76 155	0,03%	0,03%

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif	% Actif net
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	45 000	4 500 000	4 808 090	2,19%	2,19%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	18 780	1 128 490	1 198 852	0,55%	0,55%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 A F	10 000	1 000 000	1 018 635	0,46%	0,46%
TN0002102010	TL 2018-1 B	10 000	200 000	208 555	0,09%	0,09%
TN0002102085	TL SUB 2018 B	5 000	200 000	216 783	0,10%	0,10%
TN0002102127	TLF 2019-1 B	13 000	520 000	544 803	0,25%	0,25%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUBORDONNE	6 680	267 200	270 873	0,12%	0,12%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	8 600	344 000	363 015	0,17%	0,17%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 F	10 000	600 000	633 708	0,29%	0,29%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	600 000	609 337	0,28%	0,28%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	4 038	403 800	437 610	0,20%	0,20%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 F	5 000	500 000	526 485	0,24%	0,24%
TN0007200207	WIFACK BANK 2019-1 D	10 000	285 700	298 374	0,14%	0,14%
TNMC9HTIB5A4	WIFACK BANK 2022-2 C	10 000	1 000 000	1 077 519	0,49%	0,49%
	Emprunt National		58 969 161	60 860 471	27,67%	27,72%
TNPSL0PEJVO7	EPT NAT 1 2022 AF	10 698	103 774	109 717	0,05%	0,05%
TNLEGO8CKWX3	EPT NAT 1 2022 AV	351	3 405	3 635	0,00%	0,00%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	5 000	500 000	520 725	0,24%	0,24%
TN0008000838	EMPT NAT 1 2021 B	60 000	6 000 000	6 211 779	2,82%	2,83%
TN0008000846	EMPT NAT 1 2021 C	12 000	12 000 000	12 428 370	5,65%	5,66%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021 B	60 000	6 000 000	6 146 972	2,79%	2,80%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 247 737	4,66%	4,67%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	766	7 354	7 429	0,00%	0,00%
TNYZ06UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	24 750	2 467 975	2 488 502	1,13%	1,13%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	100 000	10 000 000	10 574 422	4,81%	4,82%

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif	% Actif net
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3 CC TF	38 180	3 819 773	3 904 928	1,78%	1,78%
TNIZ090I5G66	EMP NAT 2022 T3 CC TV	10 000	1 000 000	1 024 113	0,47%	0,47%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4 CC TV	5 000	500 000	504 820	0,23%	0,23%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF	4 652	43 830	46 971	0,02%	0,02%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	7 500	750 000	756 644	0,34%	0,34%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CB TF	7 500	750 000	766 292	0,35%	0,35%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	5 000	500 000	524 164	0,24%	0,24%
TNNZ2M9ZHIT3	EMP NAT 2023 T2 CF	465	45 105	47 387	0,02%	0,02%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	13 300	127 946	134 341	0,06%	0,06%
TNBSXXEKBFR8	EMP NAT 2023 T4 C F	2 500	250 000	251 199	0,11%	0,11%
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 2024 T1 CB TF	6 000	600 000	641 241	0,29%	0,29%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CF	35 000	3 500 000	3 519 082	1,60%	1,60%
	Bons du trésor assimilables		17 944 000	19 755 030	8,97%	9,00%
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028	1 600	1 492 000	1 611 527	0,72%	0,74%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	18 000	16 452 000	18 143 503	8,25%	8,26%
	Titres OPCVM		10 484 443	11 054 401	5,04%	5,04%
TN0002600963	SICAV L'EPARGNANT	66 053	6 984 198	7 029 690	3,20%	3,20%
TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	32 050	3 500 245	4 024 711	1,84%	1,84%
	Total du portefeuille-titres		115 984 336	121 677 675	55,32%	55,43%

4-1-1 Actions et valeurs assimilées

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Actions SICAV	10 484 443	6 904 609
Différence d'estimation sur actions SICAV	569 958	315 205
Total	11 054 401	7 219 814

4-1-2 Obligations

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Obligations Coût d'entrée	87 555 893	89 246 941
Intérêts courus à l'achat/obligations	24 345	43 474
Intérêts courus	3 283 015	3 426 131
Intérêts intercalaires courus	4 991	4 573
Total	90 868 244	92 721 119

4-1-3 Bons du trésor assimilables

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Bons du trésor assimilables Coût d'entrée	17 944 000	17 944 000
Intérêts courus	782 822	782 822
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (amortissement décotes)	1 028 208	754 097
Total	19 755 030	19 480 919

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus ou moins-value latente	Valeur à la fin de l'exercice	Plus ou moins-value réalisées
Solde au 31/12/2023	114 095 550	4 256 999	1 069 302	119 421 852	(55 693)
Acquisitions de l'exercice					
Obligations	9 574 946	-	-	9 574 946	-
Titres OPCVM	10 235 038	-	-	10 235 038	-
Remboursements et cessions de l'exercice					
Remboursement des Obligations	(7 183 294)	-	-	(7 183 294)	-
Cession des Obligations	(4 082 700)	-	-	(4 082 700)	247
Cession de BTA	-	-	-	-	-
Cession de titres OPCVM	(6 655 204)	-	-	(6 655 204)	47 657
Variation des plus ou moins-values latentes	-	-	528 864	528 864	-
Variation des intérêts courus	-	(161 827)	-	(161 827)	-
Plus ou moins-value réalisées sur placements monétaires	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2024	115 984 336	4 095 172	1 598 166	121 677 675	47 904

4- 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

4- 2- 1 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 29 522 872 DT se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif
	Certificats de dépôts STB	13 969 625	13 982 642	6,36%
TNOSFES0VFH2	Certificat de dépôt au 03/01/25 (taux 9,79% 10 jours)	9 978 303	9 991 321	4,54%
TNCCUGD2KN95	Certificat de dépôt au 09/01/25 (taux 9,79% 10 jours)	3 991 322	3 991 321	1,82%
	Créance sur opération de pension livrée	14 999 872	15 540 230	7,06%
	P.L BNA au 29/01/25 (Taux de 9,33% 167 jours) 15 701 BTA 6,6% ; Mars 2027	14 999 872	15 540 230	7,06%
	Total	28 969 497	29 522 872	13,42%

4- 2- 2 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 68 763 561 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Avoir en banque	31 686 958	18 369 600
Comptes à terme STB *	37 076 603	31 103 425
Total	68 763 561	49 473 025

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% actif
Compte à terme au 02/03/25 (taux 9,79% 91 jours)	2 000 000	2 012 445	0,91%
Compte à terme au 04/03/25 (taux 9,79% 91 jours)	2 000 000	2 011 587	0,91%
Compte à terme au 06/03/25 (taux 9,79% 91 jours)	2 000 000	2 010 729	0,91%
Compte à terme au 16/03/25 (taux 9,79% 91 jours)	6 000 000	6 019 312	2,74%
Compte à terme au 24/03/25 (taux 9,79% 90 jours)	3 000 000	3 003 862	1,37%
Compte à terme au 25/03/25 (taux 9,79% 91 jours)	3 000 000	3 003 862	1,37%
Compte à terme au 26/03/25 (taux 9,79% 92 jours)	3 000 000	3 003 862	1,37%
Compte à terme au 27/03/25 (taux 9,79% 92 jours)	3 000 000	3 003 219	1,37%
Compte à terme au 30/03/25 (taux 9,79% 94 jours)	3 000 000	3 002 575	1,36%
Compte à terme au 31/03/25 (taux 9,79% 95 jours)	3 000 000	3 002 575	1,36%
Compte à terme au 01/04/25 (taux 9,79% 96 jours)	3 000 000	3 002 575	1,36%
Compte à terme au 03/04/25 (taux 9,79% 94 jours)	4 000 000	4 000 000	1,83%
Comptes à terme STB	37 000 000	37 076 603	16,86%

4- 3 : Créances d'exploitation

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Retenue à la source sur intérêts à l'achat EO	6 086	10 868
Total	6 086	10 868

4- 4 Note sur les passifs :

4- 4- 1 Opérateurs Créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par l'OPCVM aux différents intervenants dans sa gestion, notamment les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Gestionnaire	94 466	81 908
Commission réseau	152 329	122 112
Commission dépositaire	82 101	74 327
Total	328 896	278 347

4- 4 -2 Autres Créditeurs divers

Ce poste comprend la redevance du CMF et les retenues d'impôt pour le compte de l'Etat sur des sommes dues à des tiers, et la TCL.

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 101 558 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
CMF	19 321	16 801
ETAT	36 334	32 691
Commissaire aux comptes	45 903	-
Total	101 558	49 492

4- 5 : Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2024 au 31-12-2024 ainsi que les mouvements sur le capital au cours de la période comparative allant du 01-01-2023 au 31-12-2023 se détaillent ainsi :

Libellé	2024	2023
Capital au 1^{er} janvier		
Montant	171 581 154	155 022 081
Nombre d'actions	1 254 067	1 200 708
Nombre d'actionnaires	1583	1489
Souscriptions réalisées		
Montant	156 315 796	145 919 735
Nombre d'actions émises	1 141 158	1 093 925
Nombre d'actionnaires entrants	359	438
Rachats effectués		
Montant	134 772 342	139 836 349
Nombre d'actions rachetées	983 827	1 040 566
Nombre d'actionnaires sortants	284	344
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	528 864	443 749
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	47 904	(55 693)
Frais de négociation de titres	(21 445)	(29 490)
Résultat capitalisé	11 071 678	8 940 045
Régularisation des sommes non distribuables	1 368 991	1 177 075
Capital au 31 Décembre		
Montant	206 120 600	171 581 154
Nombre d'actions	1 411 398	1 254 067
Nombre d'actionnaires	1 658	1 583

4- 6 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31/12/2024 se détaille ainsi :

Désignation	Résultat distribuable	Régularisation	Sommes Distribuables
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	-	2 394	2 394
Sommes distribuables exercice en cours	13 024 647	392 099	13 416 746
Total	13 024 647	394 493	13 419 140

5- NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent un montant de 7 743 381 DT pour la période allant du 01-01-2024 au 31-12-2024, et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Revenues des titres OPCVM	434 963	461 982
Intérêts des obligations	6 268 946	6 591 107
Revenus des Emprunts d'Etat	1 039 472	1 040 923
Total	7 743 381	8 094 012

5- 2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du 01-01-2024 au 31-12-2024 un montant de 6 926 088 DT et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons de trésors à court terme, les comptes de dépôt, les placements à terme et les revenus des prises en pension :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts des certificats de dépôts	2 489 330	2 101 580
Intérêts des comptes à terme	2 865 907	1 510 668
Intérêts des comptes de dépôt	66 034	61 558
Revenus des prises en pension	1 504 817	1 663 326
Total	6 926 088	5 337 132

5- 3 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-01-2024 au 31-12-2024 à 1 342 110 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	1 032 392	954 279
Rémunération réseau	154 859	143 142
Rémunération du dépositaire	154 859	143 142
Total	1 342 110	1 240 563

5- 4 : Autres Charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2024 au 31-12-2024 à 302 712 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Redevances CMF	206 478	190 856
Impôt et taxes	50 233	44 441
*Honoraires commissaire aux comptes	45 903	-
Autres charges	98	202
Total	302 712	235 499

*Par décision du conseil d'administration du 23 novembre 2023, les honoraires du commissaire aux comptes sont pris en charge par SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE à compter du 1 er janvier 2024.

5- 5 : Régularisation du résultat d'exploitation

Ce poste comprend la régularisation du résultat d'exploitation constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2024 au 31-12-2024 à un solde de 392 099 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Régl Résultat d'exploitation (souscription)	5 458 141	3 823 895
Régl Résultat d'exploitation (rachat)	(5 066 042)	(4 707 299)
Total	392 099	(883 404)

6. AUTRES INFORMATIONS

6- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,50% TTC par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB finance » au 31-12-2024 s'élève à 1 032 392 dinars.

6- 2 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de 0,075% TTC calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du dépositaire au 31-12-2024 s'élève à 154 859 dinars.

6- 3 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à 0.075% TTC de l'actif net.

La rémunération du distributeur au 31-12-2024 s'élève à 154 859 dinars.

NOTE 7 : Données par action :

Données par action en DT	2024	2023	2022	2021
Revenus des placements	10,394	10,710	9,711	9,612
Charges de gestion des placements	(0,951)	(0,989)	(0,962)	(0,880)
Revenu net des placements	9,443	9,721	8,749	8,732
Autres produits	-	-	-	-
Autres charges	(0,214)	(0,188)	(0,170)	(0,176)
Résultat d'exploitation (1)	9,228	9,533	8,579	8,556
Régularisation du résultat d'exploitation	0,278	(0,704)	(1,134)	(1,273)
Sommes distribuables de l'exercice	9,506	8,829	7,445	7,283
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,375	0,354	0,322	0,234
Plus (ou moins) values réalisées sur cession	0,034	(0,044)	0,066	(0,198)
Frais de négociation	(0,015)	(0,024)	(0,031)	(0,048)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,393	0,286	0,358	(0,012)
Résultat net de l'exercice (1) +(2)	9,622	9,819	8,938	8,544
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	0,393	0,286	0,358	(0,012)
Régularisation du résultat non distribuable	0,001	(0,022)	0,203	0,017
Sommes non distribuables de l'exercice	0,394	0,264	0,561	0,005
Distribution de dividendes	-	-	-	-
Valeur liquidative	155,548	145,648	136,555	128,549

NOTE 8 : Ratios de gestion des placements :

Libellé	2024	2023	2022	2021
Actif net moyen (en Dinar)	201 096 286	173 307 479	156 649 318	149 042 102
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,67%	0,72%	0,74%	0,69%
Autres charges / actif net moyen	0,15%	0,14%	0,13%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,67%	6,39%	6,58%	6,67%

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 17 Mars 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, font apparaître un total bilan de 219.970.194 dinars et une somme distribuable de 13.419.140 dinars.

À notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la Note 3-3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée conséquemment à cette observation.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit, toutefois pas, qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes au niveau du système de contrôle interne de la société. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. Seulement, la société ne nous a pas communiqué le Cahier des charges dûment signé relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières contrairement au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006 et modifié par le règlement du CMF relatif au dépositaire central des titres visé par l'arrêté du Ministre des finances en date du 12 janvier 2016.

3. Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater que la société n'a pas respecté le ratio de composition des actifs en employant plus de 20% de son actif en liquidité et quasi-liquidité. En effet, les liquidités et quasi-liquidités représentent 31,26 % de l'actif total tandis que le Ratios d'investissements en valeurs mobilières est de 68,74% soit en deçà du ratio minimum réglementaire de 80%.

Par ailleurs, les actions en d'autres OPCVM représentent 5,04% de l'actif net, légèrement au-delà du ratio réglementaire 5 %.

Tunis, le 7 avril 2025

Le Commissaire aux comptes :

Samir Labidi

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Une convention de gestion, conclue avec STB Finance en contrepartie d'une rémunération de 0,50% TTC. Cette rémunération est annuelle est décomptée quotidiennement sur la base de l'actif net de la SICAV.

Au titre de l'exercice 2024, le montant de cette rémunération s'élève à 1 032 392 DT ; il est porté dans les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

- Une convention, conclue avec la Société Tunisienne de Banque, en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, en contrepartie d'une rémunération annuelle de 0,075% TTC de l'actif net de la SICAV prélevés quotidiennement.

Au titre de l'exercice 2024, le montant de cette rémunération s'élève à 154 859 DT ; Ce montant est porté également dans les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

- Une convention, conclue avec La Société Tunisienne de Banque, en vertu de laquelle cette dernière a été désignée distributeur des valeurs de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, en contrepartie d'une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,075% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2024, le montant de cette rémunération s'élève à 154 859 DT ; il est porté également dans les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 7 avril 2025

Le Commissaire aux comptes :

Samir Labidi